

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

3 AVRIL 2017

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 3 avril 2017 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Sont absents : Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumont, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 6 mars 2017
 - b. Séance extraordinaire du 20 mars 2017
4. Acceptation des dépenses
5. Démission du conseiller Marc Boucher
6. Caisse Populaire Mer & Montagne – Règlement 272-2016 / prêt temporaire
7. Dérogation mineure au règlement de lotissement – 70, 1^{ère} Avenue Est - Mont-Louis
8. MTMDET – Demande de permission de voirie – Installation de services municipaux
9. Fonds de visibilité éolien
 - a. Cartier Énergie Éolienne
 - b. Northland Power
10. OMH Mont-Louis – Représentant municipal
11. Couverture assurances – 7 rue de la Montagne – Anse-Pleureuse
12. Centre Judes Drouin
 - a. Demande d'aide financière – Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la Haute-Gaspésie
 - b. Services professionnels – Ingénieur en structure
13. Demandes diverses :
 - a. Levier des Artisans – Demande d'appui
 - b. Relais pour la vie – Demande de don
 - c. Résidence «Les Aînés du St-Maxime-du-Mont-Louis»
 - d. Association Chasse & Pêche Mont-Louis – Remerciements
 - e. Club Lions Mont-Louis inc. – Demande de don
 - f. Offre de cession de terrain – Modification règlement de zonage
14. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
15. Période de questions
16. Levée de la session

061-04-2017 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Renaud Robinson,
Appuyé de Germain Émond,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point «Demandes diverses» demeure ouvert.

Proposition adoptée.

062-04-2017 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu les procès-verbaux des sessions suivantes :

- ✓ Séance ordinaire du 6 mars 2017
- ✓ Séance extraordinaire du 20 mars 2017

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyé de Germain Émond,
il est résolu que les procès-verbaux soient adoptés tel que rédigé.

Proposition adoptée.

063-04-2017 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	67 120.34 \$
Comptes payés, pour un total général de	677 729.52 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	398 607.34 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

DÉMISSION DU CONSEILLER MARC BOUCHER

Le conseiller Marc Boucher a remis sa démission au poste de conseiller municipal au siège # 2. La lettre de démission a été reçue par la secrétaire-trésorière pour être effective immédiatement.

La secrétaire-trésorière constate la vacance en date du 3 avril 2017 et dépose la lettre au Conseil.

064-04-2017 Considérant que la vacance au poste de conseiller est constatée dans les douze mois qui précèdent le jour fixé pour la prochaine élection générale ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Mario Lévesque,
Il est résolu que :

Le conseil décrète que le poste de conseiller au siège # 2 demeure vacant jusqu'à l'élection générale de novembre 2017.

065-04-2017 DESJARDINS ENTREPRISES – RÈGLEMENT 272-2016 / PRÊT TEMPORAIRE

Considérant qu'il est requis d'obtenir un prêt temporaire de Desjardins Entreprises suite à l'obtention d'un emprunt de 223 188 \$ approuvé par le MAMOT;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la demande de prêt temporaire auprès de Desjardins Entreprises au montant de 223 188 \$ tel

que prévu au règlement d'emprunt 272-2016.

QUE le maire Serge Chrétien et la secrétaire-trésorière Suzanne Roy soient autorisés à signer tous les documents requis et relatifs au dit emprunt temporaire (folio 8167, Caisse Populaire Mer & Montagnes).

Proposition adoptée.

066-04-2017 DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT – 70 1^{ère} Avenue Est – Mont-Louis

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Jean-Christophe Lemieux relative aux lots 264-3 partie et 263-1 partie, seigneurie Mont-Louis, cadastre révisé de la Municipalité St-Maxime-du-Mont-Louis ;

Considérant la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme suite à l'étude du dossier ;

Considérant que cette dérogation peut-être accordée si elle ne porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

POUR CES RAISONS,
Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis accepte la demande de dérogation mineure au profit de Monsieur Jean-Christophe Lemieux et autorise la diminution de la profondeur du terrain à 28 mètres au lieu du 45 mètres requis pour l'immeuble à être construit au 70, 1^{ère} Avenue Est, Mont-Louis, parties des lots 264-3 et 263-1, seigneurie Mont-Louis.

Proposition adoptée.

067-04-2017 MTMDET – DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE & INSTALLATION DE SERVICES MUNICIPAUX

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis doit obtenir une permission de voirie annuelle de la part du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) afin de pouvoir effectuer des travaux d'urgence sur ses réseaux d'égouts et d'aqueduc longeant les routes de juridiction provinciale;

Considérant que la Municipalité doit s'engager à respecter les clauses annexées à la permission de voirie;

Considérant que la Municipalité doit nommer un responsable pour signer les demandes d'intervention;

Il est proposé par Mario Lévesque,
Appuyé par Renaud Robinson,
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale, pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du MTMDET et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention;

D'autoriser la directrice générale Suzanne Roy, à signer les demandes de permissions de voirie pour et au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis;

Que la présente résolution soit valide jusqu'au 31 mars 2018;

068-04-2017 FONDS DE VISIBILITÉ ÉOLIEN 2017 – CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE

CONSIDÉRANT QU'un comité dûment formé de représentants de la communauté et de la municipalité a été mis en place pour analyser les projets annuels du « Fonds de visibilité » de Cartier Énergie Éolienne qui est de 15 099.81 \$ pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE 14 organismes du milieu pourront bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de leurs projets (parties 1 et/ou 2) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mario Lévesque,
appuyé par Germain Émond,
et résolu à l'unanimité :

QUE les membres présents du conseil entérinent le choix effectué le 24 mars 2017 par le comité d'analyse des projets annuels du Fonds de visibilité de Cartier Énergie éolienne selon la nomenclature suivante :

		Montant alloué Partie I	Montant alloué Partie II
1	La Machine à Truc	300.00 \$	1 000.00
2	Association Chasse & Pêche	200.00 \$	899.81
3	Télé-Soleil	300.00 \$	500.00
4	Association Pompiers volontaires		500.00
5	Fabrique GM		1 250.00
6	Coopérative Le levier des artisans	150.00 \$	1 000.00
7	Cercle de Fermières (Centre de services)	150.00 \$	1 200.00
8	Parc et Mer ML	150.00 \$	1 500.00
9	Maison L'Essentielle	100.00 \$	1 500.00
10	Club Quad Les deux Phares	150.00 \$	
11	Club Motoneige Rapide Blanc		500.00
12	Animation Jeunesse Haute Gaspésie (AJHG)		1 500.00
13	Fabrique ML		1 250.00
14	Sports et Loisirs Gros-Morne Inc.		1 000.00
	Somme totale allouée	1 500.00	13 599.81

Le versement de l'aide financière sera confirmé par les représentants de Cartier Énergie Éolienne.

Proposition adoptée.

069-04-2017 FONDS DE VISIBILITÉ ÉOLIEN 2017 - NORTHLAND POWER

ATTENDU QUE la contribution 2017 du promoteur Northland Power est de 30 524.39 \$ à répartir entre les demandeurs ;

CONSIDÉRANT QU'un comité dûment formé de représentants de la communauté, de la municipalité et du promoteur a été mis en place pour analyser les projets annuels du « Fonds de visibilité » de Northland Power (Mont-Louis éoliennes S.E.C.) ;

CONSIDÉRANT QUE 16 organismes du milieu pourront bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de leurs projets ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Mario Lévesque,
Appuyée par Germain Émond,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres présents du conseil entérinent le choix effectué le 24 mars 2017 par le comité d'analyse des projets annuels du Fonds de visibilité de Northland Power (Mont-Louis Éoliennes S.E.C.) lequel se décrit comme suit :

	Sommes allouées	
	Partie 1	Partie 2
Club Quad Les deux Phares		1 200 \$
Animation Jeunesse Haute-Gaspésie		4 000 \$
Association des pompiers volontaires		2 000 \$
Association Chasse & Pêche Mont-Louis		2 000 \$
Club Lions Mont-Louis	550 \$	
Fabrique de Mont-Louis		1 500 \$
Parc & Mer Mont-Louis	150 \$	3 000 \$
Cercle des Fermières Mont-Louis	150 \$	3824.39 \$
Fabrique de Gros-Morne		2 000 \$
Télé-Soleil		2 000 \$
Le Levier des Artisans	300 \$	1 000 \$
La machine à Truc	150 \$	1 500 \$
Sports & Loisirs Gros-Morne		700 \$
Maison L'Essentielle		1 500 \$
Chevaliers de Colomb	300 \$	
Club Motoneige Rapide Blanc		2 700 \$
	1 600 \$	28 924,39 \$
		30 524,39 \$

Le versement de l'aide financière sera confirmé par les représentants de Northland Power.
Proposition adoptée.

070-04-2017 COUVERTURE ASSURANCES MUNICIPALES – 7 DE LA MONTAGNE – ANSE-PLEUREUSE

Considérant que la Municipalité a acquis la propriété sise au 7, rue de la Montagne, Anse-Pleureuse ;

Considérant que la valeur de reconstruction du bâtiment principal est estimée à un minimum de 120 000 \$ en fonction de sa superficie ;

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis demande une couverture du bâtiment pour une valeur de 120 000 \$ et une couverture en assurance responsabilité civile.
Proposition adoptée.

071-04-2017 CENTRE JUDES-DROUIN - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la Haute-Gaspésie

Attendu que le CLD de La Haute-Gaspésie administre le Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie ;

Considérant que la Municipalité souhaite réaliser des travaux de rénovation et mise aux normes de la Kavale ;

Sur proposition de Renaud Robinson
Appuyée de Diane Dupuis
Il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis dépose le projet «Réfection et mise aux normes de la Kavale» dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie ;
Que la directrice générale & secrétaire-trésorière soit autorisée à agir à titre de responsable du projet auprès du CLD de La Haute-Gaspésie.
Proposition adoptée.

072-04-2017 CENTRE JUDES DROUIN – INGÉNIEUR EN STRUCTURE

Considérant que le rapport de visite – recommandations relatif à la réfection du Centre Judes Drouin préparé par Pierre Bourdages architecte fait mention de la nécessité d'obtenir l'expertise d'un ingénieur en structure pour quelques éléments ;

Considérant qu'il est important d'obtenir les recommandations et conclusions d'un ingénieur en structures afin de déterminer si les interventions requises sont primordiales dans l'immédiat et doivent être incluses dans l'appel d'offres pour la réfection du Centre Judes Drouin ;

Considérant que la firme ARPO Groupe-conseil a présenté une offre de services professionnels en ingénierie de structures afin de procéder à une expertise du bâtiment principalement concernant le problème de pourriture et de ventilation du vide sanitaire ;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis mandate la firme ARPO groupe-conseil afin d'obtenir l'expertise nécessaire en ingénierie de structures tel que décrit dans la proposition et le courriel du 31 mars 2017 (ref.17294-1) pour la somme de 1950 \$, plus taxes applicables.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 59 15910 Fonds Cartier réservé pour PIQM-MADA.

Proposition adoptée.

073-04-2017 LEVIER DES ARTISANS – DEMANDE D'APPUI

Considérant que la Coopérative Le levier des artisans a déposé un projet permettant :

- ✓ D'offrir une relève à la Pépinière des pionniers, ce qui permettra de consolider les emplois créés jusqu'à ce jour et d'en assurer la croissance ;
- ✓ De fournir des outils et infrastructures pour aider au démarrage de PME en agroalimentaire dans le secteur est de la Haute-Gaspésie (transformation alimentaire, boulangerie, pisciculture, maraîchage, etc.) ;
- ✓ De pérenniser les services communautaires offerts par la Coopérative, comme les jardins et vergers communautaires, le marché du terroir de Mont-Louis et le projet récupération de fruits orphelins ;
- ✓ De diversifier l'offre en agroalimentaire et en services communautaires ;

Considérant que les actions de la Coopérative vont dans le sens de la Démarche Intégrée en Développement Social (DIDS) de la Haute-Gaspésie, et font figure de projet concret suite aux discussions animées de la démarche «Nourrir notre monde» de la MRC de la Haute-Gaspésie ;

Considérant que l'implantation de la Coopérative Le levier des artisans entraînera de nombreuses retombées positives pour notre communauté ;

POUR CES RAISONS,
Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Diane Dupuis

Il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accueille favorablement et donne son appui au projet d'acquisition de la Coopérative Le levier des artisans.

Proposition adoptée.

074-04-2017 RELAIS POUR LA VIE – DEMANDE DE DON

Sur proposition de Germain Émond,
Appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise une commandite de 50 \$ dans le cadre de la marche «Relais pour la vie» de la Société canadienne du cancer suite à la demande de Mme Chantal Minville.

Proposition adoptée.

075-04-2017 **RÉSIDENCE «LES AÎNÉS DU SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS»**
Considérant que le comité de gestion de la «Résidences les aînés du St-Maxime-du-Mont-Louis» est à mettre en place un OSBL pour assurer la survie du service aux résidents de la Résidence Frère André ;

Considérant qu'il est requis de déterminer un lieu de rassemblement pour accueillir les résidents pour les premières heures en cas d'évacuation du bâtiment résidentiel ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'usage du Centre Judes Drouin à titre de lieu d'hébergement temporaire des résidents, durant la période d'attente de relocalisation, lors de sinistre réels ou appréhendés et ce à titre gratuit.

Proposition adoptée.

076-04-2017 **CLUB LIONS MONT-LOUIS**
Sur proposition de Germain Émond,
Appuyé de Renaud Robinson,

Il est résolu d'autoriser la commandite d'un vinier au Club Lions de Mont-Louis inc. lors de la soirée de célébration des 35 ans de Fondation du Club.

Proposition adoptée.

077-04-2017 **OFFRE DE CESSION DE TERRAIN – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Considérant qu'un arrêté du ministre de la Sécurité publique a été donné le 3 février 2017 relativement à l'imminence d'érosion et de submersion menaçant la résidence principale sise au 295, route de l'Église, Mont-Louis ;

Considérant que le programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents engage le propriétaire à faire une offre de cession de son terrain à la municipalité pour la somme nominale de 1 \$;

Considérant que la Municipalité doit s'engager à acquérir le terrain, puis à modifier sa réglementation applicable de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ce terrain tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Germain Émond,
Il est résolu :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis s'engage à acquérir le terrain et modifier la réglementation d'urbanisme de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ce terrain tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

078-04-2017 **LEVÉE DE LA SÉANCE**
Sur proposition de Germain Émond la séance est levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.